



HAL
open science

La portée de la négation ?

Christian Touratier

► **To cite this version:**

Christian Touratier. La portée de la négation?. *Revue de Linguistique Latine du Centre Alfred Ernout (De Lingua Latina)*, 2008, 1. hal-03528306

HAL Id: hal-03528306

<https://hal.science/hal-03528306>

Submitted on 17 Jan 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La portée de la négation ?

Christian TOURATIER

Université de Provence

christian.touratier@wanadoo.fr

Pour poser le problème délicat de la portée de la négation, je vous propose une petite visite guidée dans un certain nombre de grammaires françaises ou de grammaires latines.

1. BON NOMBRE DE GRAMMAIRES IGNORENT TOUT SIMPLEMENT CE PROBLÈME.

Pour la plupart des grammaires scolaires, le chapitre sur la négation consiste à préciser la morphologie et l'usage de la négation, mais il ne dit rien de l'éventuelle portée de cette négation. Trois grammaires françaises, d'époque différente, illustrent bien cette façon de voir. La vieille grammaire de Noël et Chapsal traite en quelques paragraphes du problème de la négation :

« 643. La négation se compose de *ne*, *ne pas*, *ne point* : *je n'ose*, *je n'ose pas*, *je n'ose point*. *Ne* est la plus faible des négations, *ne point* est la plus forte, *ne pas* tient le milieu.

644. Les locutions conjonctives *à moins que*, *de peur que*, *de crainte que*, et le verbe *empêcher* veulent toujours après eux la négation *ne* : *A moins que vous NE lui parliez ; de peur qu'on NE vous trompe* (Acad.). <...>

645. La négation *ne* s'emploie également après *autre*, *autrement*, *plus*, *mieux*, *meilleur*, et les verbes *craindre*, *avoir peur*, *trembler*, *appréhender* : *Il est tout autre qu'il N'était*. <...> *Je crains qu'il NE vienne* (Acad.) » (Noël & Chapsal, 1870 : 176).

La Grammaire de l'Académie tient à peu près le même discours, mais avec plus d'explications et en distinguant clairement la morphologie, qu'elle traite sous le titre « Adverbes de négation », et l'usage, qui est présenté ensuite sous le titre « Emploi des adverbes de négation ». Voici ce qu'elle enseigne au point de vue morphologique :

« ADVERBES DE NÉGATION. Les adverbes *non* et *ne* sont les seules formes

adverbiales qui aient par elles-mêmes le sens négatif. Mais chacun de ces deux adverbes peut former une locution adverbiale avec d'autres mots, adverbes ou noms, qui n'ont pas eux-mêmes le sens négatif : *non vraiment, non plus, non pas, non point* ; — *ne guère, ne plus, ne jamais, ne que, ne pas, ne point, ne mie, ne goutte*. La plupart de ces mots ont pris peu à peu une valeur négative, de même que les pronoms *aucun, personne, rien*, au contact des négations *non* et *ne* avec lesquelles ils sont le plus souvent employés : *Est-ce lui qui vous l'a dit ? — Pas du tout. Le reverrez-vous ? — Plus jamais. Y teniez-vous beaucoup ? — Guère.* » (*Grammaire de l'Académie française*, 1932, Firmin-Didot, 195-196).

On retrouve, sous la rubrique « Emploi des adverbes négatifs », à partir des mêmes types d'emploi, beaucoup plus de cas particuliers et d'explications que dans la grammaire de Noël et Chapsal, à quoi s'ajoute, entre parenthèses, une remarque finale inconnue de l'autre grammaire, qui renvoie aux « chapitres concernant la Phrase » pour le « *ne* explétif qui s'emploie dans certaines propositions subordonnées » (*Grammaire de l'Académie française*, 1932 : 198). Et dans ces chapitres, il n'est plus question de la « négation *ne* », mais simplement d'un « *ne* explétif dans les propositions introduites par *Que* », qui, lui, n'est nullement négatif, puisqu'il est précisé que « si la proposition subordonnée a vraiment le sens négatif, on emploie *ne... pas, ne... point, ne... plus, ne... jamais* : *Je crains qu'il ne vienne pas* (est le contraire de *je crains qu'il ne vienne*) » (*Grammaire de l'Académie française*, 1932 : 222).

C'est encore le point de vue morphologique que la première *Grammaire française* de Larousse dispense aux élèves, en 1961, en se contentant, à vrai dire, d'énumérer et illustrer les différentes formes de la négation :

« Les adverbes de négation servent à exprimer la négation <On a envie d'ajouter : "L'eusses-tu cru ?", ou : "Pauvres élèves !" après une telle définition, qui prétend définir en répétant le terme à définir !>. Ce sont essentiellement les adverbes *non* et *ne* (renforcés ou non par d'autres adverbes) :

Non. Réponse négative. *Fait-il froid ce matin ? Non.* <...>

Ne... pas. Négation usuelle. *Il n'a pas entendu. Je ne sais pas.*

Ne... point. Négation littéraire. *Tu ne m'as point répondu.* <...>

Ne... goutte. Négation employée dans la seule expression *n'y voir goutte*.

Ne... plus. Signifie *ne... pas désormais*. *Il ne sort plus de chez lui.* <...>

Ne... guère. Signifie *ne... pas beaucoup*. Je **ne** l'ai **guère** vu ces jours-ci. <...>

Ne... que. Signifie *seulement*. Je **ne** reste **qu'un** instant. <...>

Ne est parfois employé **seul**. <...> Que **ne** le faites-vous ! <...> Si je **ne** me trompe, je l'entends. <...> Il **n'**osait l'interrompre.

Ne *explétif*, employé dans des phrases qui ne devraient pas contenir de négation. <...> Je crains qu'il **ne** vienne. <...> Je ne doute pas qu'il **ne** se rétablisse. <...> Préviens-le avant qu'il **ne** soit là. <...> » (Dubois, Jouannon, Lagane, 1961 : 124-125).

Le seul intérêt de cette présentation, qui n'a rien de nouveau, est de bien préciser la valeur actuelle ou l'emploi actuel des différentes formes de négation, et de signaler expressément que les phrases avec un *ne* explétif ne sont pas du tout négative et ne devraient pas présenter de négation.

2. OPPOSITION ENTRE NÉGATION DE MOT ET NÉGATION DE PHRASE

La situation n'est pas tout à fait la même dans les grammaires latines. Préoccupées le plus souvent avant tout par les questions de morphologie et d'usage de la négation, elles sont amenées à parler d'une « négation de mot », pour opposer la négation *haud* à la négation plus usuelle *non* :

« § 175. Une troisième forme *haud*, d'origine obscure, servait de négation de mot, souvent dans des litotes, et surtout avec des adjectifs ou des adverbes : *haud mediocris*, *haud facile*, *haud magna pars*, en concurrence d'ailleurs avec *non* : Cic., *Par.* 5, 40 : *homo non probatissimus*. Avec un verbe, *haud* ne se rencontre que dans quelques locutions : *haud dubito*, *haud scio* » (Ernout, & Thomas, 1953² : 150)

Cette notion de « négation de mot » s'oppose alors, plus ou moins explicitement suivant les grammaires latines, à la notion de « négation de phrase », ou, comme le disaient Ernout et Thomas (1953² : 148), à la négation qui permet de « nier l'énoncé ». Elle est aussi utilisée pour expliquer des différences d'emploi en cas de coordination :

« Bien que la négation copulative *neque* fût courante, son équivalent *et non* lui était substitué dans des cas où il était utile au sens ou à la clarté de dissocier la conjonction et la négation. <...> De même, *et non* était préféré à *neque*, quand la négation portait sur un mot, et non sur l'ensemble de la phrase ou du membre de phrase coordonné : Cic. *Verr.* I, 2 : *patior, ... et non moleste*

fero « je souffre et je supporte sans acrimonie » (*non moleste* forme une expression équivalant à *aequo animo*) ; *Brut.* 315 : *apud Demetrium Syrum, ueterem et non ignobilem dicendi magistrum* « auprès de Démétrius de Syrie, rhéteur âgé et non sans renom ». En particulier, pour une opposition : *Cic. Har. Resp.* 25 : *uidemus... et non commouemur ?* « nous voyons..., et nous restons insensibles ». (Ernout & Thomas, 1953² : 441).

Si l'opposition entre « négation de mot » et négation de phrase paraît, en théorie, très claire, surtout quand on en voit la définition proposée par Marouzeau dans le *Lexique de la terminologie linguistique* :

« La négation conjonctive (*ne... pas*) peut porter sur un concept (**négation de mot** [all. *Begriffsnegation*]), ex. : une démarche *non officielle*, – ou sur une proposition (**négation de phrase** [*Satznegation*]), ex. : La démarche *n'est pas officielle*. » (Marouzeau, 1969^{3.3} : 155)

elle devient plus délicate, lorsqu'on examine les emplois où les grammairres latines disent reconnaître une « négation de mot ».

Ainsi, dans la *Grammaire essentielle du latin* de Gaillard et Cousteix, l'opposition est fort bien définie et illustrée, mais la négation *haud*, qui semble une négation de mot » dans l'expression *res haud dubia*, ne semble pas différente d'une « négation de phrase » dans l'exemple *Haud ignoro Romulum Urbem condidisse* :

« 6.2.1. négations simples :

- *Non* (= « ne... pas, ne... point ») peut porter sur le mot qui le suit immédiatement ou sur l'ensemble de la phrase :

tibi sed mihi adrisit puella «Ce n'est pas à toi, mais à moi que la fille a souri ».

Asini injuriarum non obliviscuntur « Les ânes n'oublient pas les injustices ».

- *Haud* (assez rare) s'emploie comme négation devant un adjectif (*res haud dubia* « une chose non douteuse, indubitable »), un adverbe (*haud procul* « non loin »), certains verbes (*scire, dubitare, ignorare* : *Haud ignoro Romulum Urbem condidisse* « Je n'ignore pas que Romulus a fondé Rome ») » (Gaillard & Cousteix, 1976 : 217).

La *Grammaire latine* de chez Bordas énumère d'abord les différentes formes de la négation, en faisant un sort à part à *haud* :

« *Haud* ne porte généralement que sur un mot : *Haud procul ab* + abl. "non loin de", *Haud scio...* "Je ne sais vraiment pas". » (Dhénin, Griffe & Barral, Dimon, Fournier, 1964 : 86) ;

puis, pensant se situer au niveau de la syntaxe, mais se situant en fait au niveau syntagmatique de l'ordre des mots, elle distingue la négation qui porte sur le verbe ou sur le mot qui la suit, et la négation qui est en tête de phrase,

et doit, semble-t-il, correspondre à une « négation de phrase » :

« 2. Syntaxe

La négation porte ordinairement sur le verbe. Elle peut également porter sur le mot qui suit immédiatement, surtout avec *non... sed* « non pas..., mais... »

Id est dominum, non imperatorem esse « Cela, c'est être un tyran, et non un général ». *Non tibi soli, sed patriae natus es* « Tu es né, non pour toi seul, mais pour ta patrie ».

En tête de phrase ou de proposition, *non* ou *neque* peuvent porter sur un ensemble formé de deux propositions juxtaposées, qui s'opposent. Dans ce cas, *non* se traduit volontiers par « il n'est pas vrai que..., on ne saurait dire que »:

Non milites arte colo, me opulenter « Il n'est pas vrai que je traite sévèrement mes soldats, tandis que je me traiterais magnifiquement ». » (Dhénin, Griffe & Barral, Dimon, Fournier, 1964 : 86).

Le *Précis de Grammaire* des Lettres latines est plus heureux, dans la formulation. Il distingue deux *haud*, l'un qui porte sur un mot et l'autre, qui portant sur le verbe doit être une « négation de phrase », en vertu de la définition qui est donnée ensuite à propos de la négation *non*, laquelle porte sur l'ensemble de la proposition, quand elle est placée devant le verbe :

"313. La négation *haud* porte sur un mot isolé (adjectif ou adverbe) : *Haud facile est* « Il n'est pas facile ». *Haud procul (ab)* « non loin (de) ». Cependant, *haud* porte parfois sur le verbe, en particulier dans : *haud dubitare* « ne pas douter », *haud scire (= nescire)* « ne pas savoir » ?

314. La négation *non* est celle qui est le plus généralement employée. Elle porte :

1. le plus souvent sur l'ensemble de la proposition, quand *non* est placé devant le verbe (ou en tête de proposition) :

Hieme bellum non gerebant « En hiver ils ne faisaient pas la guerre ».

2. parfois sur un seul mot, celui qui suit non :

Vir non obscurus « Un homme qui n'était pas obscur ». (Gason, Baudiffier, & Thomas, 1965 : 86).

Si l'on peut admettre que la « négation de phrase » porte sur la phrase, qui, de ce fait, mérite effectivement d'être appelée une phrase négative, il

semble que la prétendue « négation de mot » corresponde à deux sortes de réalités. Dans des exemples comme

Haud mediocris hic, ut ego quidem intellego, uir fuit (Cic. *Rep.* 2, 55) « Ce fut là, à mon avis, un homme de rare mérite » (E. Bréguet)

Si hoc profectio et non fuga est ! (Liv. 2, 38) « si cela est un départ et non une fuite » (Lavency, 1985 : 259)

Patior, iudices, et non moleste fero me laboris mei, uos uirtutis uestrae fructum esse laturos (Cic. *Verr.* 2, 1, 2) « je souffre et je supporte sans acrimonie » (Lavency, 1985 : 259), « Je souffre, juges, je supporte sans aucune peine que nous allions recevoir le fruit, moi de mon labeur, vous de votre intégrité » (H. de La Ville de Mirmont)

nous trouvons en effet des expressions négatives qui expriment bien des « concepts négatifs », selon la bonne définition de Marouzeau, et n'appartiennent pas à des phrases négatives. Mais ce n'est pas le cas des deux derniers exemples de « négation portant sur un terme de la phrase <et qui, de ce fait,> précède le terme sur lequel elle porte » (Lavency, 1985 : 259), que propose Lavency :

Non omnis moriar (Hor. *Od.* 3, 30, 6) « je ne mourrai pas tout entier » (Lavency, 1985 : 259)

Ad urbem ut non accederem perseueravi (Cic. *Att.* 9, 19, 4) « je me suis obstiné à ne pas aller en ville » (Lavency, 1985 : 259)

ni de l'exemple inventé de la *Grammaire* de Gaillard et Cousteix :

Haud ignoro Romulum Urbem condisse « Je n'ignore pas que Romulus a fondé Rome » (Gaillard & Cousteix, 1976 : 217).

3. « NÉGATION DE CONSTITUANT » ET « NÉGATION DE PHRASE »

Dans la mesure où le mot n'est qu'une notion syntagmatique, et par conséquent morphologique, alors que la phrase est une notion syntaxique, on clarifiera peut-être l'opposition faite entre la prétendue « négation de mot » et la « négation de phrase », en parlant d'une « négation de constituant » en face de la « négation de phrase », en entendant par « constituant » un morphème ou une combinaison de morphèmes qui forme, à l'intérieur d'une phrase donnée, ce que, dans la terminologie américaine, on appelle une construction (ou, dans la terminologie européenne, un syntagme).

Dans un article fondateur, puisque tous les travaux modernes sur la négation en anglais ou en français partent de lui, mais qui risque d’effrayer, et aujourd’hui de paraître dépassé, à cause de la technicité des règles syntagmatiques et transformationnelles qu’il formule pour rendre compte de tous les emplois de la négation en anglais, Edward Klima propose des tests qui lui permettent de distinguer une négation de phrase, qu’il appelait « the *not* of sentence negation » (Klima, 1960 : 270), et une négation de constituant, qu’il appelait « the *not* of constituent negation ». L’un de ces tests donnerait, en français, que la négation est une « négation de phrase », si, comme le dit Oswald Ducrot, on peut ajouter à cette phrase « les expressions *ni même* ou *ni non plus*, suivies d’un groupe nominal analogue au sujet de cette proposition » (Ducrot, 1973 : 122), ce que Oswald Ducrot illustre par :

Jacques n’est pas venu, ni même Paul (ni non plus Paul)

Il n’est pas venu beaucoup d’amis, ni même beaucoup de curieux (ni non plus beaucoup d’ennemis)

Tout ce qui brille n’est pas or, ni même tout ce qui scintille (ni non plus tout ce qui scintille) (Ducrot, 1973 : 122).

Pour les exemples anglais d’Edward Klima, on se reportera aux extraits traduits de son article qui sont proposés *infra*.

Quand ces tests ne marchent pas, on a affaire à une « négation de constituant », que Klima appelle aussi un « *not* without sentence negation » (Klima, 1964, 303). De fait, la négation de constituant ne rend pas négative la phrase où il se trouve, laquelle reste une phrase affirmative, comme on peut s’en rendre compte dans certains des exemples d’Edward Klima, où, du reste, on voit que le fameux constituant sur lequel est censée porter cette négation peut être un simple morphème ou une construction :

*Writers not infrequently reject suggestions, *and neither do publishers
and so do publishers.*

« Les auteurs rejettent assez souvent (=pas rarement) les suggestions, * les éditeurs non plus

, les éditeurs aussi »

*He found something interesting there not long ago, *and neither did she.
and so did she.*

« Il a trouvé ici quelque chose d’intéressant il n’y a pas longtemps, * elle non plus

, elle aussi »

He had spoken with someone else not many hours earlier, hadn't he.

« Il avait parlé avec quelqu'un d'autre, il n'y a pas tellement longtemps, non? »

He married a not unattractive girl, and you did too.

« Il a épousé une fille pas vilaine, et toi aussi » (d'après Klima, 1960 : 305).

Ces exemples de négation de constituant (c'est-à-dire de négation portant sur un morphème ou une combinaison de morphèmes) correspondent exactement aux négations de mot que l'on avait en latin dans *non moleste fero* « je supporte sans peine » ou *Haud mediocris uir* « un homme pas sans mérite », négations qui non seulement ne rendaient pas négative la phrase dont elles étaient un des constituants, mais se trouvaient bel et bien, à chaque fois, dans une phrase affirmative.

4. NÉGATION PROPOSITIONNELLE ET NÉGATION DE PHRASE

Si, récusant les notions de proposition principale et de proposition indépendante¹, on oppose la proposition à la phrase, en disant qu'une proposition est un constituant de phrase qui, dans un autre contexte, pourrait être une phrase, il convient de distinguer la négation de proposition de la négation de phrase. Car, même si, au point de vue du sens, la proposition négative a le même fonctionnement que la phrase négative, elle ne rend pas pour autant la phrase négative. Elle peut en effet n'être qu'un constituant phrastique de sens négatif dans une phrase affirmative (ou interrogative), jouant alors le même rôle, dans la constitution du sens général de la phrase, qu'un constituant non phrastique rendu sémantiquement négatif par la négation dite de constituant. Et c'est quand l'éventuelle proposition négative n'est dominée par aucun autre P qu'elle est en fait une phrase négative et que sa négation est une négation de phrase.

Ainsi dans l'exemple de Lavency cité plus haut

Ad urbem ut non accederem perseueravi (Cic. Att. 9, 19, 4) « je me suis obstiné à ne pas aller en ville » (Lavency, 1985 : 259)

la négation *non* est une négation de proposition, en l'occurrence d'une proposition subordonnée complétive. Cette proposition négative ne rend

¹ Cf. Touratier, 1994 : 503-505

pas du tout négative la phrase où elle se trouve. Ce serait par contre une négation de phrase dans l'énoncé

Ad urbem non accedebam « Je n'allais pas en ville »

où la négation joue le même rôle sémantique que dans la subordonnée complétive, mais porte alors sur la phrase et non plus sur un constituant de la phrase.

Cette distinction faite, on comprend pourquoi, dans une phrase simple, il peut arriver que certains constituants de ladite phrase soient hors de la portée de la négation de cette phrase. Pierre Le Goffic a fort justement observé que les constituants auxquels nous reconnaissons, pour notre part, les fonctions syntaxiques d'extraposition (qu'elle soit antéposée ou postposée) ou d'interposition ne sont pas dans la portée de la négation qui appartient à la P dont ces constituants sont des expansions.

« Dans une phrase comme *Paul reviendra probablement*, l'adverbe *probablement* <...> marque non pas une manière sur le prédicat (comme le ferait *revenir précipitamment*) mais un jugement de l'énonciateur sur la totalité de l'énoncé ; il admet la paraphrase en « P est Adj » ou « il est Adj que P » : *Il est probable qu'il reviendra* ; il est incompatible avec une interrogation ou une négation qui le focaliserait : si le prédicat est nié, probablement lui est extérieur ² :

Il ne reviendra pas, probablement (le détachement est indispensable ; *probablement* porte, de l'extérieur, sur le contenu propositionnel négatif)

Dans *Il ne reviendra probablement pas*, l'adverbe *probablement* porte sur la négation, et non l'inverse. » (Le Goffic, 1993 : 470-471)

« L'opposition avec la construction liée ressort clairement derrière un verbe employé dans le champ de la négation ; en construction détachée, il y est extérieur :

Il n'a pas répondu astucieusement (lié ; = « il a fait une réponse qui n'est pas astucieuse) / *Il n'a pas répondu, astucieusement* (détaché ; = « il n'a pas répondu, ce qui était astucieux » ; paraphrase : *Astucieusement, il n'a pas répondu*). » (Le Goffic, 1993 : 82)

« Le détachement d'un constituant qui était déjà par lui-même extraprédicatif accentue sensiblement son extériorité par rapport au prédicat :

Il vous accordera, probablement, ce que vous demandez : l'adverbe porte sur tout l'énoncé, comme en position initiale, mais il intervient comme une rectification par rapport à l'assertion initiale : « du moins, c'est probable ».

² Souligné par l'auteur.

Cela n'aurait pas, évidemment, produit les mêmes résultats (hors de portée de la négation). » (Le Goffic, 1993 : 476).

Tout ceci est parfaitement juste et bien vu, et s'explique par le fait que les négations sont alors des négations de proposition, et non des négations de phrase. Et si ces propositions négatives donnent l'impression de se trouver dans une phrase négative, c'est tout simplement parce qu'elles sont un apport informatif que l'adverbe extraposé ou interposé modalise de façon aléthique ou déontique.

Et il ne nous paraît pas exact de dire qu'en dehors de ces cas, la portée de la négation dépasse la proposition et embrasse les constituants extraposés. Pierre Larrivée pense, par exemple, que les « topicalisations de termes hors du domaine de la prédication » (52) comme dans

De tout le repas, Barbara n'a pas quitté Robert Ross des yeux (Findley, 1994 : 251)

De toute la nuit, je n'ai pas pu dormir (Findley, 1994 : 266)

ou les « cas de focalisation » comme dans

A chaque moment, ne réécrivons pas l'histoire (Attal, 1994, 253)

Partout où il se montrait, on ne ménageait pas sa susceptibilité (Radio-Canada, 29.12.1997)

A toute chose malheur est bon

« montrent de façon indiscutable que la portée de la négation s'étend au-delà de son domaine syntaxique » (Larrivée, 2001 : 52). Il pourrait éventuellement donner comme preuve le fait que ces phrases avec constituants extraposés antéposés sont sémantiquement équivalentes à des phrases avec circonstant comme

Je n'ai pas pu dormir de toute la nuit

Barbara n'a pas quitté Robert Ross des yeux de tout le repas

Ne réécrivons pas l'histoire à chaque moment

où les SPrép, en tant que circonstants, sont forcément dans la portée de la négation, étant même la partie la plus rhématique du prédicat, comme l'a bien vu Pierre Le Goffic :

« Facultatif et accessoire du point de vue syntaxique, le circonstant de prédicat joue un rôle sémantique de premier plan : rhématique, il a vocation à porter **l'information** primordiale.

Cette caractéristique entraîne que le circonstant de prédicat est inclus dans la portée de la négation³ (si le verbe est négatif) **ou de l'interrogation** (si la phrase est interrogative) ; c'est même, normalement (du fait de son rôle thématique), l'élément focalisé par la négation ou l'interrogation³ :

Paul ne travaille pas dans la restauration s'interprète comme « ce n'est pas dans la restauration que Paul travaille », avec la négation focalisant dans « la restauration »³(rhématique) ; on attend une suite du type ... *mais dans les assurances*.

Est-ce que Paul travaille chez Renault, ou chez Citroën ? = « est-ce chez Renault, ou chez Citroën que Paul travaille ? »

Paul ne travaille pas régulièrement ; Est-ce que Paul travaille régulièrement ? (mêmes effets de focalisation)

Marie ne pleure pas parce que Paul est parti (= « ce n'est pas parce que Paul est parti que Marie pleure, mais pour une autre raison »). » (Le Goffic, 1993 : 457-458).

Mais il faut bien voir que si la phrase avec extraposition antéposée

De tout le repas, Barbara n'a pas quitté Robert Ross des yeux

correspond à la même réalité extralinguistique que la phrase avec circonstant

Barbara n'a pas quitté Robert Ross des yeux de tout le repas

cela ne veut pas dire que la négation inclut dans sa portée le constituant extraposé. Car l'équivalence au point de vue du sens vient de ce que le constituant extraposé donne le cadre notionnel dans lequel il est possible d'asserter la proposition négative

Barbara n'a pas quitté Robert Ross des yeux

ce qui, référentiellement parlant, revient au même que la phrase négative avec circonstant

Barbara n'a pas quitté Robert Ross des yeux de tout le repas

sans, bien sûr, que le contenu du SPrép *de tout le repas* fasse alors partie de l'apport informatif de l'énoncé, comme c'est le cas dans la phrase avec circonstant.

³ Souligné par l'auteur.

5. Y A-T-IL UN TROISIÈME TERME EN PLUS DE LA P ET DU CONSTITUANT ?

Se pose maintenant la question de savoir si la négation peut porter sur une construction intermédiaire entre la construction P de la phrase (ou proposition) négative et le constituant négatif d'une phrase assertive ?

5.1. Le SV d'après Ray Jackendoff ?

Ray Jackendoff est un des premiers à parler du *scope* de la négation, qu'il définit en ces termes :

« Etant donné une phrase contenant une négation, définissons la portée de la négation (de façon intuitive) comme la partie de la phrase qui est interprétée comme étant niée » (d'après Jackendoff, 1969 : 228).

Cela admis, « toute négation cependant n'est pas forcément au point de vue du sens une négation de phrase; il y a des cas où la négation ne porte que sur le SV, c'est-à-dire qu'au lieu de nier tout le contenu d'une phrase, elle se contente de donner un sens négatif au SV. Cela est particulièrement net, comme Ray Jackendoff l'a remarqué à propos de l'anglais, lorsque le SN sujet contient un morphème de quantité; car alors la proposition formée de ce sujet et de son prédicat négatif n'est pas du tout l'équivalent de la négation de la proposition que formeraient ce même sujet et son prédicat non négatif. Ray Jackendoff a en effet observé que si la phrase

Not many of the arrows hit the target « Peu de flèches ont touché la cible »

était synonyme de

It is not so that many of the arrows hit the target « Il n'est pas vrai que beaucoup de flèches ont atteint la cible »,

ce n'était pas le cas de la phrase

Many of the arrows didn't hit the target « Beaucoup de flèches n'ont pas touché la cible »

où seul le prédicat est négatif (cf. Jackendoff, 1969 : 223).

On pourrait illustrer le même phénomène en latin par:

Quasi *non* fundis exornatae *multae* incedant per uias (Plaut. *Epid.* 226)
« Comme si beaucoup d'entre elles n'allaient point par les rues, parées de propriétés » (P. Grimal)

Roscius <...> Romam multis annis non uenit neque umquam plus triduo fuit (Cic. *S. Rosc.* 74) « Roscius <...>, depuis de nombreuses années, n'est pas venu à Rome et n'y a jamais séjourné plus de trois jours » (J. Humbert)

(alors que «il n'est pas vrai que R. est venu à Rome depuis beaucoup d'années» signifierait: «R. est venu à Rome depuis peu d'années»; cf. Cic. *S. Rosc.* 92). » (Touratier, 1994 : 458).

5.2. L'opposition « Négation interne » ~ « Négation externe »

C'est aussi le point de vue de Bruno Callebaut et, à sa suite, d'Anna Orlandini, qui parlent alors de « négation interne », par opposition à la « négation externe »⁴. Cette dernière correspond à la négation de phrase, qui « est la seule à admettre la paraphrase : *'It is not so that P'* » (Orlandini, 2001 : 7), c'est-à-dire (« Ce n'est pas le cas que P » ou « Il n'est pas vrai que P »). Mais Anna Orlandini ajoute fort justement:

« Néanmoins, il reste que la plupart des énoncés sont ambigus entre ces deux interprétations⁵ (cf. J.D. Atlas 1977), ainsi un énoncé tel que : *Pierre n'est pas venu* peut être interprété soit comme : ~ [*p = Pierre être venu*] (négation de phrase) soit comme : *Pierre* ~[*être venu*] (négation de constituant⁵). Pourtant, il y a des énoncés qui n'admettent pas l'interprétation de la négation en termes de négation de phrase, par exemple l'énoncé : - *Plusieurs amis ne m'ont pas abandonné dans le malheur*, où la négation est nécessairement négation de constituant (dans ce cas-ci le prédicat) : - *Plusieurs amis* <[*m'avoir abandonné dans le malheur*]. » (Orlandini, 2001 : 7-8).

Anna Orlandini oppose très clairement les propriétés sémantiques spécifiques qui différencient ces deux sortes de négations :

« Deux différences sont immédiatement saisissables : la *négation externe* réalise, comme on l'a vu, une *négation contradictoire*, que l'on ne peut pas

⁴ Bruno Callebaut introduit en ces termes cette terminologie : « Aristote distinguait dans *Jean n'est pas riche* deux interprétations : « Jean a la caractéristique d'être non-riche » ou bien « Jean n'a pas la caractéristique d'être riche ». Dans un cas on affirme une qualité qui se trouve être négative, dans l'autre on dénie une qualité au sujet. C'est l'alternative connue de la logique modale entre négation interne vs négation externe (v. p.ex. Ducrot et Todorov, 1972 : 394 ou Lyons, 1977 : 764). » (Callebaut, 1991 : 29). De fait, on peut lire, dans la traduction française de Lyons 1977 : « En logique modale la différence entre la négation de l'opérateur modal et celle de la proposition sous la portée de l'opérateur modal est communément décrite comme une différence entre négation externe et négation interne » (Lyons, 1980 : 388). Par contre, cette terminologie n'apparaît pas, semble-t-il, chez Oswald Ducrot. On lit seulement : « Soit l'énoncé « Pierre n'est pas serviable ». Faut-il (a) le considérer comme l'assertion qu'un prédicat négatif comme (« ne pas être serviable ») doit être attribué à Pierre, ou (b) y voir une modalité de négation appliquée à une proposition positive » (Ducrot, & Todorov, 1972 : 394). Et dans le fameux livre, *La preuve et le dire*, où Oswald Ducrot présentera sa non moins fameuse opposition entre « négation polémique » et « négation descriptive », il parle de « négation modale », mais non de « négation interne ». Le seul passage qui pourrait suggérer cette dernière notion, c'est lorsqu'il dit que « la « négation de prédicat ne peut jamais être interprétée comme une modalité de jugement. <...> Il est donc nécessaire, ici, d'intégrer, selon les recommandations de Frege, la négation à l'intérieur du « contenu » propositionnel » (Ducrot, 1973 : 123).

⁵ Souligné par l'auteur.

graduée (parce qu'elle est conforme à *la loi du moyen exclu*), et, à la différence de la négation de phrase, elle fait disparaître tous les présupposés de la proposition qu'elle nie⁶. De cette façon, dans un dialogue tel que : A : - *Quelqu'un me veut du mal* B : - *Personne ne te veut du mal*, l'énoncé de B ne peut être interprété que comme :

$\sim (\ x) p$ ($p =$ *te vouloir du mal*).

En revanche, la *négation interne* exprime une *négation contraire*, qui peut être graduée. De la même façon, cette négation, ayant une portée plus réduite («*narrow scope*»), garde la présupposition d'existence des éléments quantifiés⁶ de la phrase ; ainsi l'énoncé : - *Pierre n'est pas aussi attentif que vous* peut être gradué sur une échelle d'attention (où votre attention est placée plus haut que l'attention de Pierre), et, en même temps, il garde la présupposition : - *Pierre est attentif (mais pas comme vous)*. » (Orlandini, 2001 : 8).

Et, comme Bruno Callebaut, elle compare cette opposition de négations à celle qu'Oswald Ducrot a proposée entre «*négation polémique* » et «*négation descriptive* ».

5.3. L'opposition entre «*négation polémique* » et «*négation descriptive* »

Oswald Ducrot, pour sa part, distingue deux sortes de négations : la *négation polémique* et la *négation descriptive* :

« Une négation 'polémique', qui correspond à un acte de parole de négation, et qui se présente donc comme réfutation de l'énoncé positif correspondant (il s'agit toujours, dans ce cas, d'une négation de phrase⁶). Et d'autre part, une négation 'descriptive', qui est une affirmation d'un contenu négatif, sans référence à une affirmation antithétique (on peut avoir alors aussi bien une négation de phrase et une négation de prédicat⁶) » (Ducrot, 1973 : 123-124).

Anna Orlandini, comme Bruno Callebaut, reconnaît que ces deux sortes de négations recourent l'opposition entre «*négation externe* » et «*négation interne* » d'Oswald Ducrot :

« Si la négation est marquée, on réalise la *négation polémique*. En l'employant, on contredit une affirmation précédente ou l'on modifie une croyance erronée de l'interlocuteur. Il s'agit donc d'une *négation*

6 : Souligné par l'auteur

contradictoire. La *négation polémique* est toujours une *négation externe* : le rejet d'un contenu positif exprimé par le contexte. » (Orlandini, 2001 : 10).

Par contre

« La *négation descriptive* est toujours une *négation interne*, exprimant l'affirmation d'un contenu négatif, sans souligner un contraste pragmatique. Elle ne possède pas une nature contextuellement marquée. Cette négation apparaît, par exemple, dans les contextes descriptifs, tel que le passage suivant, décrivant les mœurs des Germains :

- *agriculturae non student* (Caes. Gall. 6,22,1) « Ils ne s'adonnent pas à l'agriculture ». (Orlandini, 2001 : 10).

Il y aurait donc, en plus des « négations de phrase » et des négations de constituant » de Klima, des « négations de SV ou de prédicat ». Mais il importe de remarquer tout de suite que les « négations de phrase » d'Oswald Ducrot, Bruno Callebaut et Anna Orlandini ne sont probablement pas la même chose que les « négations de phrase » de d'Edward Klima, car ce dernier applique les tests des « négations de phrase » à des phrases qui, d'après les autres, seraient des « négations de prédicat » ou des négations descriptives » comme :

Not much rain fell, and not much snow fell either. (73a) «Pas beaucoup de pluie est tombé, et pas beaucoup de neige non plus»⁷

Not much rain fell, not even here. (73b) «Pas beaucoup de pluie est tombé, pas même ici»

Not much of the product was bought, was it? (73c) «Pas beaucoup de produit fut vendu, n'est-ce pas?»

Not much rain fell, and neither did much snow. (73d) «Pas beaucoup de pluie est tombé, ni beaucoup de neige» (Klima, 1964 : 271).

Mais il précise seulement que

« Il y a cependant certaines particularités dans la distribution de *not much* qui apparentent aussi cette occurrence de *not* à la particule préverbale *neg*; en effet, bien que *not* se trouve attaché au quantificateur nominal *much* quand le Nominal est sujet, lorsque le Nominal est objet (ou un autre complément postverbal), *not* se trouve dans l'*Aux*(iliaire) et a toutes les propriétés des autres occurrences de la particule préverbale *neg*. Ceci est particulièrement

⁷ Si, en français, on recourt à la traduction moins littérale « Peu de pluie est tombée », la phrase n'est plus négative et ne contient plus de « négation de phrase », comme le confirme le fait que l'on ne puisse ajouter alors que « et peu de pluie aussi », « *et peu de pluie non plus » étant impossible.

clair dans les couples de phrases formés d'une active et de sa passive correspondante:

Not much shrapnel hit the soldier. (74a) «Pas beaucoup d'éclats d'obus ont atteint le soldat»

The soldier was not hit by much shrapnel. (74b) «Le soldat n'a pas été atteint par beaucoup d'éclats d'obus»

Not much food had been left by them. (74c) «Pas beaucoup d'aliments ont été laissés par eux»

They had not left much food. (74c). «Ils n'ont pas laissé beaucoup d'aliments»

Quand le sujet de l'active a *not much* (74a), alors l'*Aux*(iliaire) de la passive correspondante a *not*, et l'agent a *much* (74b). Quand le sujet de la passive a *not much* (74c), alors l'*Aux*(iliaire) de la phrase active correspondante a *not* et son objet contient *much*. » (Klima, 1964 : 271-272)

ce qui confirme bien que la phrase active avec *Not much* dans le sujet contient une « négation de phrase », exactement comme la phrase passive qui place la négation *not* dans le verbe et la sépare ainsi du quantificateur *much*.

6. L'OPPOSITION « NÉGATION PARTIELLE » ET « NÉGATION TOTALE »

Les grammaires françaises sont tentées d'aller beaucoup plus loin qu'Oswald Ducrot, Bruno Callebaut et Anna Orlandini. Elles pensent que, dans une phrase négative, la négation ne porte pas seulement sur la phrase et sur le prédicat, mais sur n'importe quel constituant de cette phrase. Elles appellent alors « négation totale » la négation qui porte sur toute la phrase, et « négation partielle » celle qui porte seulement sur un des constituants, quel que qu'il soit, de la phrase.

6.1. Quelques grammaires françaises universitaires

Au mot *portée*, le *Dictionnaire de linguistique* distingue, à propos de l'interrogation et de la négation deux sortes de portées :

« La *portée* d'une interrogation, d'une négation, d'une emphase est définie par la portion de la phrase sur laquelle porte l'interrogation, la négation ou l'emphase ; on dira ainsi que l'interrogation a une portée limitée (elle est partielle*) lorsqu'elle porte sur un syntagme nominal (*Qui est venu ? Comment se porte-t-il ?*) et que la portée de l'interrogation est la phrase dans

Est-il venu ? La portée de la négation est la phrase dans *Il n'est pas venu* ; elle est limitée au syntagme nominal sujet dans *Personne n'est venu.* » (Dubois, Giacomo, Guespin, Marcellesi, & Mével, 1973 : 385).

Cette distinction se retrouve surtout dans les grammaires françaises universitaires, même si elle n'est pas toujours illustrée par les mêmes types d'exemples. On peut lire par exemple dans la *Grammaire du français classique et moderne* :

« 469. NATURE ET PORTÉE DE LA NÉGATION.

La négation s'effectue en français par des moyens qui diffèrent suivant sa nature et suivant les termes sur lesquels elle porte.

1. On distinguera la négation TOTALE, qui n'implique ni limitation ni restriction exclusive :

Je ne le connais pas (□ *je le connais*)

Un prêtre non assermenté (□ *un prêtre assermenté*)

de la négation PARTIELLE qui implique une limitation ou une restriction exclusive :

Je ne vous connais plus (□ *je vous connais encore*)

Je ne vois plus que vous (□ *je vois tout le monde*).

2. La négation porte :

a) sur un verbe ou sur l'ensemble d'un prédicat verbal :

Je n'irai pas (□ *j'irai*).

Il n'est pas malade (□ *il est malade*).

Il n'a pas d'esprit (□ *il a de l'esprit*).

b) sur un autre terme que le verbe :

C'est un livre pas ennuyeux du tout.

Je suis homme et non spectre (V. Hugo). <...>

478. LA NÉGATION PARTIELLE.

La négation est partielle quand elle implique une limite ou une restriction.

1. LIMITE. Les adverbes *ne... guère, ne... jamais, ne... plus* constituent des négations partielles dans la mesure où elles portent en fait sur le déterminant du verbe ou sur un attribut.

A la négation totale : *il n'y va pas* (qui répond à une phrase positive du type : *il y va*) s'opposent les négations partielles : *il n'y va guère, il n'y va jamais, il n'y va plus* (qui répondent respectivement à des phrases positives du type : *il y va souvent, il y va toujours, il y va encore*).

2. RESTRICTION. *Ne... que* constitue une restriction partielle dans la mesure où, au moyen de cet adverbe, on exclut toute personne, toute chose, tout fait,

sauf ceux qui sont symbolisés par le terme précédé de *que*. (Wagner, & Pinchon, 1962²: 394 et 402).

On remarquera qu'ici les termes de « négation totale » et de « négation partielle » prennent un sens particulier, foncièrement sémantique, puisqu'on nous parle de négation totale à propos d'une négation de mot comme

un prêtre non assermenté, qui est le contraire de *un prêtre assermenté*,

et de « négation partielle » à propos d'une « négation de phrase » comme

Je ne vous connais plus, qui ne nie pas *je vous connais*, mais *je vous connais encore*, donc ne modifie qu'un seul mot de la phrase positive.

La *Grammaire du sens et de l'expression* de Patrick Charaudeau donne un autre sens à l'expression « négation partielle ». Il parle de « négation partielle » quand la négation de la relation entre le sujet et le prédicat (ce qui, soit dit en passant, a tout l'air d'être une « négation de phrase », puisque la phrase est forcément définie au moins par cette combinaison d'un sujet et d'un prédicat !) laisse entendre qu'une partie seulement du contenu du sujet est concernée par cette négation :

« La Négation peut porter sur la *totalité* de l'énoncé, et donc sur l'ensemble des éléments qui en constituent le contenu sémantique. Dans : "*Mes amis n'ont pas répondu à mon appel*", la relation "*mes amis – répondu à mon appel*" est niée dans sa totalité et l'événement ne s'est pas réalisé.

Mais la Négation peut ne porter que sur une *partie* du contenu sémantique de l'énoncé. Une autre partie, implicite (présupposée) n'est pas touchée par la négation. Dans "*Certains (ou beaucoup) de mes amis n'ont pas répondu à mon appel*" est niée la relation "*quelques-uns de mes amis – répondu à mon appel*", mais il reste (présupposé) que "*d'autres ont répondu à mon appel*".

On retrouve cette différence dans "Tu **ne** dois **pas** parler avant le président de séance" (négation totale), et : "Tu **ne** devrais **pas** parler avant le président de séance" (négation partielle).

Le premier type de négation équivaut à l'« affirmation d'un contenu négatif ». Le linguiste O. Ducrot propose de l'appeler « négation descriptive ».

Le second type de négation équivaut à la « réfutation d'un énoncé positif ». O. Ducrot propose de l'appeler « négation polémique ». (Charaudeau, 1992 : 563-564).

On en retiendra au moins que le rapprochement entre la « négation partielle » et la « négation descriptive » d'Oswald Ducrot est explicitement

fait, et que la particularité de la « négation partielle » relève peut-être moins de la signification même du morphème de négation que de l'implication qu'il convient de faire pour comprendre le message qui contient la négation.

6.2. Christina Heldner théorise l'opposition

Dans une thèse soutenue en 1981 à Stockholm sur "La portée de la négation", Christina Heldner s'efforce de théoriser l'opposition entre « négation partielle » et « négation totale. Elle en donne la définition suivante :

"Lorsque le champ de *Neg* s'étend sur l'ensemble de la phrase, nous dirons, écrit Christina Heldner dans sa thèse, que la portée de la négation est *totale*. Lorsqu'il ne comporte qu'une partie de la phrase, nous dirons qu'elle est *partielle*" (Heldner, 1981 : 8).

Et elle illustre la portée partielle de la négation par notamment les deux exemples suivants :

(4) Bébé n'a pas *beaucoup* mangé ce matin.

(5) Ma tante ne s'est pas fait renverser *par une moto* mais par une bicyclette.

qu'elle explique en ces termes :

"En supposant que le champ de *Neg* dans (4) est constitué par *beaucoup*, (4) fait entendre⁸ que Bébé a mangé quelque chose ce matin. De même, si la négation porte sur *par une auto* dans (5), cette phrase fait entendre que ma tante s'est effectivement fait renverser" (Heldner, 1981 : 8).

La phrase n'est donc pas totalement négative; seule une de ses parties semble l'être.

Christina Heldner propose finalement d'utiliser le test de l'implication pour identifier la portée de la négation, en partant de l'exemple suivant:

(7)a. Je n'ai pas cité le nom de Robert Hersant à la légère. Il figure en toutes lettres dans le livre de Pascal Ory, "la France allemande", dont je rendais compte (*Le Nouvel Observateur*, 1977, n° 651, 51)

(7)b. J'ai cité le nom de Robert Hersant.

(7)c. Je n'ai pas cité le nom de Robert Hersant.

"Nous dirons <...>, admet-elle, que la portée d'une négation donnée est partielle si et seulement si l'énoncé renfermant cette négation contient un

⁸ Souligné par l'auteur.

constituant qui, lorsqu'il est soumis au test de l'implication, donne les schémas suivants « (a) ® (b) » [= « (a) implique (b) »] et « (a) ↑ (c) » [« (a) est incompatible avec (c) »]. Dans la mesure où l'énoncé testé ne contient pas de constituant qui entraîne ces deux schémas, nous dirons que la portée de la négation contenue est totale" (Heldner, 1981 : 31-32).

Ainsi « dans l'exemple (7) a., la négation a une portée partielle qui concerne le constituant à *la légère*. Car (7) a. implique (7) b., dont le sens est quasiment identique à celui de

Ce n'est pas à la légère que j'ai cité Robert Hersant.

Et cet énoncé (7) a. est par conséquent incompatible avec l'énoncé (7) c., qui est la contradictoire de la proposition (7) b.

Ceci revient à dire que dans les phrases négatives qui contiennent une expansion comme l'adverbe *beaucoup* ou les circonstants *par une moto* ou *à la légère*, la négation porte sur cette expansion, et non sur la proposition minimale dépourvue de cette expansion, et que par conséquent ces phrases négatives sont sémantiquement équivalentes à un noyau propositionnel positif, la négation partielle ne portant que sur les constituants supplémentaires par rapport à ce noyau, soit

J'ai cité le nom de Robert Hersant [= (7) b.], mais pas à la légère

Bébé a mangé ce matin, mais pas beaucoup.

Ma tante s'est fait renverser, mais pas par une moto. » (Touratier, 2007 : 18).

6.3. Critique de cette théorisation

Cette façon de voir correspond très exactement à l'analyse de sémantique formelle proposée par Don M. Gabbay et Julius Moravcsik, pour qui

He did not run quickly « Il ne courut pas vite »

équivaldrait logiquement à

He ran, but not quickly « Il courut, mais pas vite ».

Ceci voudrait dire que ce que les logiciens considèrent, depuis Aristote, comme une proposition logique est en réalité la combinaison de deux propositions, dont l'une est affirmative (*He ran*), et l'autre proprement négative (*but not quickly*). Car le syntagme *but not quickly* est en fait une proposition coordonnée avec verbe sous-entendu (*but he didn't quickly*

run.⁹ On voit par conséquent qu'une telle présentation logique de la proposition négative comme le résultat de la combinaison de deux propositions logiques est aussi surprenant que curieux.

Claude Muller a justement critiqué cette prétendue équivalence entre la proposition négative et deux propositions, en prenant un exemple proche de celui de Don M. Gabbay et Julius Moravcsik, qui est décisif.

« S'il est, dit-il, effectivement probable que la phrase:

Il ne court pas vite.

soit utilisée dans des contextes autorisant de comprendre¹⁰: *il court*, cette déduction n'a rien d'automatique. On peut comparer cette phrase avec la phrase suivante:

Cette lettre n'arrive pas vite.

qui n'implique nullement que la lettre arrive ou arrivera. Nous donnerons à cette phrase, comme à la précédente, une structure d'opérateurs:

pas (vite (arrive (cette lettre)))

où la portée de la négation englobe l'ensemble de la phrase, d'où il découle que cette lettre arrive n'a ni valeur de vérité ni autonomie en tant qu'assertion¹⁰ »(Muller, 1991 : 107).

« De fait, il importe de bien voir que dans une phrase négative, il n'y a pas deux assertions: l'une qui serait positive, et l'autre négative. Ni *Cette lettre arrive* ni *J'ai cité le nom de Robert Hersant* ne sont assertés dans les phrases négatives citées plus haut. Ces phrases ne contiennent qu'une seule assertion, qui, toute complexe qu'elle puisse être au point de vue sémantique, est une assertion négative. Il est certes possible d'inférer¹⁰ de l'exemple tiré du *Nouvel Observateur* la proposition positive *J'ai cité le nom de Robert Hersant*, inférence que confirme ou qu'explique la phrase suivante; mais cette inférence d'une part n'est qu'une conséquence logique qui ne fait nullement partie de la signification proprement linguistique de la phrase négative, et d'autre part est due à la connaissance de la situation désignée ou au contexte linguistique, mais nullement à la seule présence de la négation dans une phrase non minimale. Elle n'est donc nullement nécessaire en soi. Et ceci explique que, même hors contexte, certaines de ces phrases non minimales comme

Je n'aime pas tellement les épinards

⁹ Plutôt que de parler d'un verbe sous-entendu, il est préférable de voir dans *but not quickly* un syntagme coordinatif (cf. Touratier, 1994 : 351-352 et 513-516), ce qui revient aussi à dire qu'en l'occurrence ce SCoord *but not quickly* est une P, puisqu'il est coordonné à une P (*He ran*), à l'intérieur d'une P (*He ran, but not quickly*).

¹⁰ Souligné par l'auteur.

Paul n'a pas vraiment convaincu l'auditoire¹¹

ne puissent manifestement pas impliquer une proposition positive, qui ne serait pas acceptable:

*J'aime les épinards, mais pas tellement

*Paul a convaincu l'auditoire, mais pas vraiment.

Si dans les prétendues négations partielles la portée de la négation est directement ou indirectement toute la phrase, il ne convient plus de parler de négation partielle. » (Touratier, 2007 : 18-19).

7. COMMENT RÉSOUDRE LA CONTRADICTION ?

7.1. Intuition de certains linguistes

Certaines de nos grammaires récentes sentent la difficulté et semblent admettre que la « négation partielle » est aussi une « négation de phrase », mais une négation de phrase qui n'affecte qu'un constituant particulier de cette phrase tout en gardant sa valeur de négation de phrase, ce qui semble, à tout le moins, contradictoire :

« D'ailleurs, la négation totale, tout en gardant sa valeur de négation de phrase, peut n'affecter qu'un constituant particulier¹². Quand le verbe est suivi d'un complément d'objet ou d'un complément circonstanciel, le champ de la négation est pragmatiquement restreint au constituant qui suit le verbe¹², alors que le reste de la phrase est présupposé. Dans *Je ne l'ai pas tuée **avec ce couteau***, la négation porte sur l'instrument (*ce couteau*) et l'action évoquée est présupposée (*je l'ai tuée*). Si le verbe est suivi de plusieurs compléments, la négation porte généralement sur celui qui est placé en fin d'énoncé : dans *Je ne l'ai pas tuée avec ce couteau pour prendre son argent*, la négation porte sur l'infinitif prépositionnel.

Dans une phrase comme *Isabelle n'aime pas les glaces à la vanille*, la portée de la négation peut être restreinte à différents constituants : le verbe seul (*Elle n'aime pas les glaces à la vanille, mais elle les adore* : c'est le verbe même qui est nié ; ce peut être une négation métalinguistique, portant sur le terme employé), le complément d'objet (*Elle n'aime pas les glaces à la vanille, mais les caramels mous*), le complément de nom (*Elle n'aime pas les glaces à la vanille, mais à la framboise*).

¹¹ Cf. Touratier, 2007b : 177-178 pour une discussion sur cet exemple et sa traduction en russe.

¹² Souligné par l'auteur

En fait, la négation totale admet, dans sa généralité, l'éventail des différentes interprétations partielles qui l'impliquent¹³. Pour souligner l'interprétation partielle, on peut recourir à différents procédés contrastifs qui identifient explicitement le constituant visé :

- une coordination oppositive, comme dans les exemples, qui peut être réduite à non pas, mais : *Elle aime les glaces non à la vanille, mais à la framboise* ;
- l'extraction du constituant concerné : Ce n'est pas les glaces à la vanille qu'elle aime ;
- une accentuation contrastive à l'oral, que peuvent représenter les *gras* (ou le soulignement) à l'écrit, comme dans nos exemples. » (Riegel, Pellat, & Rioul, 1994 : 412).

La « négation partielle » ne serait donc qu'une interprétation partielle d'une « négation totale ». Mais n'est-ce pas jouer un peu sur les mots ?

Pierre Le Goffic, pour sa part, formule une intuition intéressante, qui nécessiterait d'être formalisée et théorisée : le circonstant est dans la portée de la négation, mais il est alors focalisé par cette négation. Ceci semble vouloir dire que l'on a affaire à une « négation partielle », et que la négation dont la portée englobe, dans le prédicat, le circonstant focalise ce dernier.

« Facultatif et accessoire du point de vue syntaxique, le circonstant de prédicat joue un rôle sémantique de premier plan : rhématique, il a vocation à porter **l'information** primordiale.

Cette caractéristique entraîne que le circonstant de prédicat est **inclus dans la portée de la négation** (si le verbe est négatif) **ou de l'interrogation** (si la phrase est interrogative) ; c'est même, normalement (du fait de son rôle thématique), l'élément focalisé par la négation ou l'interrogation¹³ :

Paul ne travaille pas dans la restauration s'interprète comme « ce n'est pas dans la restauration que Paul travaille », avec la négation focalisant dans la restauration¹³ (rhématique) ; on attend une suite du type ... *mais dans les assurances*.

Est-ce que Paul travaille chez Renault, ou chez Citroën ? = « est-ce chez Renault, ou chez Citroën que Paul travaille ? »

Paul ne travaille pas régulièrement ; Est-ce que Paul travaille régulièrement ? (mêmes effets de focalisation) *Marie ne pleure pas parce que Paul est parti* (= « ce n'est pas parce que Paul est parti que Marie pleure, mais pour une autre raison »). » (Le Goffic, 1993 : 457-458).

¹³ Souligné par l'auteur.

7.2. Solution de Claude Muller et de Henning Nølke

Claude Muller clarifie les choses, en montrant que le mot portée a deux sens différents : un sens intuitif, qui n'est pas à retenir, et un sens technique :

« On a remarqué depuis longtemps qu'une négation peut n'avoir d'effet que sur une partie de l'énoncé - on dit alors que la négation porte sur tel ou tel constituant: par exemple, dans Ayer, 1882 : 378 : « *Il faut remarquer que la négation peut porter sur la proposition entière : je ne le verrai pas, ou seulement sur l'un de ses constituants : je ne le verrai pas avec plaisir* ». L'idée d'Ayer, assez conforme à l'intuition commune, est que la négation ne « porte » ici que sur *avec plaisir*.

La notion de *portée* (en anglais, *scope*) n'est pas tout à fait identique à cette notion intuitive : il s'agit d'un emprunt à la logique, effectué lorsque les grammaires formelles ont commencé à se préoccuper du sens. En logique, la portée d'un opérateur est le *domaine dans lequel cet opérateur peut agir* (par exemple, en liant une variable). On définira donc la portée de la négation comme étant le domaine de l'énoncé où se manifeste la négation***, soit dans l'occurrence lexicale, soit dans l'interprétation des morphèmes. La portée se présente alors comme un domaine plutôt que comme un constituant. Le ou les termes inclus dans le domaine voient alors leur interprétation dépendre du terme porteur de *scope*, d'une façon qui dépend bien évidemment de la nature de l'opérateur contrôlant ce domaine. (Muller, 1991 : 101).

La portée ainsi définie, comment théoriser la portée intuitive sur telle ou telle partie de la phrase négative que signalent les grammaires quand elles parlent de « négation partielle » ? Il ne suffit pas de distinguer une « portée sémantique » de la portée comme domaine de la négation, qui serait, elle, une portée syntaxique, ainsi qu'on pourrait être tenté de le faire à la lecture du travail de Bruno Callebaut. Celui-ci a en effet écrit :

« Des chercheurs moins strictement générativistes ou d'autres écoles se sont penchés sur ces questions d'interprétation sémantique. Il est apparu que la portée sémantique ne se laisse pas réduire à la portée syntaxique¹⁴ : le plus souvent les phrases-type analysées dans cette perspective présentent clairement des négations « de phrase » : 'Il ne vient pas souvent'. La négation intuitivement sentie comme partielle (sur le plan de la portée sémantique)¹⁴ ne coïncide point nécessairement avec la négation de constituant de la syntaxe¹⁴. » (Callebaut, 1991 : 37).

¹⁴:Souligné par l'auteur

Il faudrait en effet pouvoir situer et préciser ces deux sens du même mot *portée* l'un par rapport à l'autre.

C'est ce que fait en toute clarté, c'est-à-dire sans ambiguïté ni contradiction, Henning Nølke, en distinguant, à côté de la portée de la négation, ce qu'il appelle le foyer de la négation. Il en a donné une excellente définition mathématique, à l'époque où il appelait *champ* et *noyau* d'une unité porteuse de champ ce que par la suite il appellera portée et foyer notamment de la négation :

« On parlera du *champ* (anglais *scope*) d'une unité X et on dira que la proposition p est dans le *champ* de X s'il existe un terme k dans p associé (lié) à X de telle sorte que Xk détermine les conditions de vérité de p. k sera appelé *noyau*. X sera appelé *unité porteuse de champ*. On écrira Xk(p) pour indiquer que p où apparaît k a une valeur de vérité si et seulement si k est associé (lié) à X » (Nølke, 1980 : 16).

Si on applique, comme le fait Rachel Spiess dans sa thèse de 2002, cette définition au bel exemple de prétendue « négation partielle » de Christina Heldner cité plus haut

(7)a. Je n'ai pas cité le nom de Robert Hersant à la légère. Il figure en toutes lettres dans le livre de Pascal Ory, "la France allemande", dont je rendais compte (*Le Nouvel Observateur*, 1977, n° 651, 51)

« on dira que X est la négation *ne...pas*, le foyer ou noyau est à la légère et cet ensemble Xk détermine les conditions de vérité de la proposition *j'ai cité le nom de Robert Hersant* » (Spiess, 2002 : 233).

« Le foyer de la négation est donc le constituant de la portée de la négation dont la contribution au sens de la phrase fonde la signification négative de cette dernière. C'est le constituant dont la signification en se combinant avec la signification des autres constituants de la phrase produit une signification qui n'est pas conforme à la vérité et qui n'est assertable que combinée avec un morphème inversant cette valeur de vérité. Ce foyer est souvent le constituant qui apporte l'élément informatif central et le plus important de l'énoncé. C'est souvent le constituant le plus rhématique, dirait Firbas, de l'énoncé, c'est-à-dire le constituant le plus rhématiquement important du rhème de l'énoncé. Tel est le cas quand le SV de la phrase est un verbe intransitif, le noyau informatif étant alors ce verbe lui-même, quand le SV est un verbe transitif, l'élément le plus informatif étant normalement le complément de verbe, ou quand le SV est endocentrique (comme dans l'exemple de Christina Heldner), le circonstant étant alors l'élément le plus informatif. Mais le foyer de la négation peut ne pas appartenir au rhème

de l'énoncé. C'est le cas par exemple lorsque c'est le SN sujet ou le constituant extraposé qui sont négatifs; car le foyer est alors le constituant qui se combine avec la négation, lequel fait partie du thème (ou support informatif). C'est aussi le cas quand le SN sujet contient le quantificateur *tous*, comme dans

Tous les hommes ne sont pas intelligents
Tous les chanoines n'aiment pas Héloïse

où c'est ce quantificateur qui est le foyer de la négation. » (Touratier, 2007 : 29).

Il est intéressant de remarquer que « le foyer de la négation peut souvent être mis syntaxiquement en évidence par le clivage ; car le foyer de la négation peut être aussi le foyer d'un clivage négatif. Ainsi à

Je n'ai pas cité le nom de Robert Hersant à la légère

correspond la phrase clivée négative

Ce n'est pas à la légère que j'ai cité le nom de Robert Hersant » (Touratier, 2007 : 30).

EN CONCLUSION

La portée de la négation est soit une P (phrase ou proposition) soit un constituant de P. Dans le premier cas, la phrase (ou la proposition) est négative, et dans le second, le constituant est négatif et se trouve dans une P affirmative. Cela correspond donc à la distinction faite par Edward Klima entre « négation de phrase » et « négation de constituant ».

Mais quand la phrase est négative, c'est-à-dire quand la portée de la négation est une P, le foyer de la négation peut être toute la P ou seulement le contenu d'un constituant de cette P. Et cela correspond à la distinction intuitive faite par Ayer notamment et par bon nombre de grammairiens entre « négation totale » et « négation partielle ».

Il ne faut donc pas rapprocher ni identifier, sous la terminologie unique de « négation de mot », la « négation de constituant » à l'intérieur de phrase ou de proposition affirmative que l'on a dans:

Haud mediocris hic, ut ego quidem intellego, uir fuit (Cic. Rep. 2, 55) « Ce fut là, à mon avis, un homme de rare mérite » (E. Bréguet)

Patior, iudices, et non moleste fero me laboris mei, uos uirtutis uestrae fructum esse laturos (Cic. Verr. 2, 1, 2) « je souffre et je supporte sans acrimonie » (Lavency, 1985, 259), « Je souffre, juges, je supporte sans aucune peine que nous allions recevoir le fruit, moi de mon labeur, vous de votre intégrité » (H. de La Ville de Mirmont)

et la prétendue « négation partielle » de phrase négative que l'on trouve dans

Non omnis moriar multaue pars mei / uitabit Libitinam (Hor, *Od.* 3, 30, 6-7)

« je ne mourrai pas tout entier, et une bonne partie de mon être sera soustraite à Libitine » (F. Villeneuve & J. Hellegouarc'h)

laquelle signifie effectivement « je mourrai, mais pas complètement » ou « ce n'est pas complètement que je mourrai », signification qui est expressément confirmée par la proposition coordonnée qui suit : « une partie de moi sera soustraite à la déesse des morts et des funérailles, Libitine ».

D'ailleurs parler de « négation partielle » et de « négation totale » est plus ou moins un abus de langage, qui laisse entendre qu'il y a deux morphème homonymes de négation, alors qu'il s'agit du seul et même morphème, les deux prétendues valeurs n'étant que deux interprétations possibles des énoncés présentant ce morphème unique, interprétations qui dépendent du contexte externe ou interne de la phrase négative, bref des données énonciatives. Si cette phrase négative ne contient qu'un prédicat simple, comme dans la plupart des exemples de prétendue « négation totale » :

Claire n'est pas rentrée (Riegel, Pellat & Rioul, 1994 : 411) ; Je ne le connais pas (Wagner & Pinchon, 1962 : 394) ; Il n'est pas venu (Dubois, et *alii*, 1973 : 385), etc.

le foyer de la négation ne peut être que ce prédicat verbal ou attributif. Quand elle est plus complexe, les choses se compliquent : la portée de la négation est forcément toute la phrase, mais le foyer de cette négation peut être n'importe lequel des constituants de cette portée. Il est vrai, comme l'a noté Patrick Charaudeau, que dans

Tu ne dois pas parler avant le président de séance

le foyer de la négation a des chances d'être toute la portée de celle-ci, ce qui donne une « négation dite totale ». Si on ajoute un conditionnel, comme dans

Tu ne devrais pas parler avant le président de séance

la portée reste la même, mais son foyer exclu *Tu*, car cet énoncé implique que le destinataire a en réalité parlé avant le président de séance. Mais si maintenant on ajoute à la prétendue « négation totale », quelque chose comme l'expression *comme ça* :

Tu ne dois pas parler, comme ça, avant le président de séance

la négation devient « partielle ». De la même façon, la présence dans le sujet de la phrase négative d'un morphème quantitatif comme dans l'exemple d'Anna Orlandini

Plusieurs amis ne m'ont pas abandonné dans le malheur

semble rendre partielle la négation, puisqu'elle implique que si certains amis m'ont abandonné, tous ne l'ont pas fait. Mais Anna Orlandini a tort de dire alors que « la négation est nécessairement négation de constituant (dans ce cas-ci le prédicat) » (Orlandini, 2001 : 7). Il s'agit en réalité d'une phrase négative, donc d'une « négation de phrase », c'est-à-dire d'une négation dont la portée est toute la phrase, mais le foyer de cette négation est seulement le constituant *plusieurs amis* de cette portée. Par contre, elle a raison de souligner qu'en dehors de ces cas, il n'en reste pas moins « que la plupart des énoncés sont ambigus entre <I>es deux interprétations (cf. J.D. Attal 1977), ainsi un énoncé tel que : *Pierre n'est pas venu* peut être interprété soit comme : $\sim[p = \text{Pierre être venu}]$ (négation de phrase) soit comme : *Pierre* $\sim[\text{être venu}]$ (négation de constituant) » (Orlandini, 2001 : 7).

Des linguistes ont bien senti qu'une phrase négative (donc avec « négation de phrase ») est susceptible, suivant les contextes et les situations désignées, d'avoir différents foyers de la négation (et donc, pour eux, de correspondre à différentes sortes de « négation partielle ». C'est le cas, avons-nous déjà vu, par exemple de la *Grammaire méthodique du français*, lorsqu'elle s'efforce d'affirmer que les « négations partielles » sont en quelque sorte des cas particuliers de « négations totales » :

« Dans une phrase comme *Isabelle n'aime pas les glaces à la vanille*, la portée de la négation peut être restreinte à différents constituants¹⁵ : le verbe seul (*Elle n'aime pas les glaces à la vanille, mais elle les adore* : c'est le verbe même qui est nié ; ce peut être une négation métalinguistique, portant sur le terme employé), le complément d'objet (*Elle n'aime pas **les glaces à la vanille**, mais les caramels mous*), le complément de nom (*Elle n'aime pas les glaces **à la vanille**, mais à la framboise*).

En fait, la négation totale admet, dans sa généralité, l'éventail des différentes interprétations partielles qui l'impliquent¹⁵. Pour souligner l'interprétation partielle, on peut recourir à différents procédés contrastifs qui identifient explicitement le constituant visé¹⁵ :

- une coordination oppositive, comme dans les exemples, qui peut être réduite à *non pas, mais* : *Elle aime les glaces non pas à la vanille, mais à la framboise* ;
- l'extraction du constituant concerné : *Ce n'est pas les glaces à la vanille qu'elle aime* ;
- une accentuation contrastive à l'oral, que peuvent représenter les *gras* (ou le soulignement) à l'écrit, comme dans nos exemples. » (Riegel, Pellat, & Rioul, 1994, 411-412).

Marc Wilmet a aussi été très sensible à la mobilité du foyer de la négation dans une même phrase négative, suivant la question explicite ou implicite, à laquelle ladite phrase négative est susceptible de répondre :

« 630. La négation n'inverse pas seulement la valeur de vérité de l'affirmation correspondante. On peut en effet compléter *Pierre n'aime pas Marie* = «il est faux que Pierre ait de l'amour pour Marie» [de différentes façons]:

1° «Pierre n'aime pas Marie, il l'idolâtre» (erreur — par sous-estimation ou surestimation — sur le verbe et réponse à «quel sentiment Pierre éprouve-t-il au juste envers Marie?»),

2° «Pierre n'aime pas Marie, il l'a aimée» (erreur sur le temps et réponse à «l'amour de Pierre pour Marie est-il d'actualité?»),

3° «Pierre n'aime pas Marie, il aime Sidonie» (erreur sur l'objet et réponse à «c'est bien Marie que Pierre aime?»),

4° «Pierre n'aime pas Marie, Hubert aime Marie» (erreur sur le sujet logique et réponse à «c'est bien Pierre qui aime Marie?») » (Wilmet, 1997 : 506).

¹⁵ Souligné par l'auteur.

Et il conclut ces remarques pleines de finesse par une anecdote décisive, dont il a le secret :

« Qu'elle soit descriptive ou polémique (Ducrot), toute négation présuppose de la sorte une affirmation antérieure ou au minimum sa possibilité. Imaginez un homme politique en campagne qui loue jour après jour une page de quotidien et y publie la photo de son adversaire, M. X, légendée : 'M. X n'est pas analphabète', 'M. X n'est pas corrompu', 'M. X n'est pas incompetent'... Sur le fond, aucune calomnie. Comment réagiront néanmoins M. X et les commissions d'éthique ? » (Wilmet, 1997 : 506).

Dans tous les cas (y compris dans les « négations de constituant »), le morphème de négation a le même signifié, mais son interprétation dépend évidemment de l'énoncé et des données énonciatives dans lesquels il se trouve. Il n'a cependant pas la même portée, suivant qu'il se trouve dans une P (phrase ou proposition) ou dans un constituant de P ; car, dans le premier cas, sa portée est la P, qui est forcément négative, alors que dans le second cas, sa portée est le constituant, qui, seul, a un sens négatif. Mais quand la P est négative, le foyer de la négation peut être équivalent à toute sa portée, donc à tout le contenu de P, ou être seulement un des constituants de cette portée, en fonction du contexte de cette P et des implications qu'il impose.

Quel est ce signifié unique du morphème de négation ? A cause des logiciens, qui ont les premiers et abondamment étudié la négation, on est tenté de reconnaître à ce morphème le signifié d'« inverseur de la valeur de vérité ». Mais il nous semble que cela n'est que l'effet de sens logique du signifié de ce morphème. Car, dans les langues naturelles, la négation n'est pas seulement utilisée comme « inverseur de la valeur de vérité » ; il peut servir aussi à corriger ou à rejeter l'affirmation d'un tiers, voire la formulation même de son propos, comme le rappelle Claude Muller dans ce numéro même de la revue, ce qu'il illustre par

Tu n'es pas allé au coiffeur, tu es allé chez le coiffeur

Il ne travaille pas à Paris ou à Saint-Denis, il travaille à Saint-Denis.

Il peut également servir à réagir à « une situation sentie comme intolérable », ce que Claude Muller illustre par :

Ah non ! Ce n'est pas possible !

Tout cela revient à dire que le signifié du morphème de négation est plutôt quelque chose comme « désaccord » ou, mieux, « rejet », ainsi que le

propose Claude Muller, « l'inversion de la valeur de vérité » ou « la correction » n'étant que des réalisations particulières de ce « rejet », de ce « désaccord ».

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- CALLEBAUT, Bruno, 1991, *La négation en français contemporain. Une analyse pragmatique et discursive*, Brussel, Paleis der Academiën, 193p.
- CHARAUDEAU, Patrick, 1992, *Grammaire du sens et de l'expression*, Paris, Hachette, 927 p.
- DHÉNIN, F., & G. GRIFFE, & M. BARRAL, R. DIMON, J. FOURNIER, 1964, *Grammaire latine*, Paris, Bordas, 224 p.
- DUBOIS, Jean, & Mathée GIACOMO, Louis GUESPIN, Christiane et Jean-Baptiste MARCELLESI, Jean-Pierre MÉVEL, 1973, *Dictionnaire de linguistique*, Paris, Larousse, 516 p.
- DUCROT, Oswald, 1973, *La preuve et le dire, Langage et logique*, Paris, Mame, 290p.
- DUCROT, Oswald, & Tzvetan TODOROV, 1972, *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Paris, Seuil, 470 p.
- ERNOU, Alfred, & François THOMAS, *Syntaxe latine*, Paris, Klincksieck, 1953², 522 p.
- GABBAY, Don M. & Julius MORAVCSIK, 1978, « Negation and Denial, in: F. GÜNTHER, C. ROHRER, *Studies in formal Semantics*, North-Holland, 251-265)
- GASON, J., & E. BAUDIFFIER, A. THOMAS, 1965, *Précis de Grammaire des Lettres latines*, Paris, Magnard, 210 p.
- HELDNER, Christina, 1981, *La portée de la négation, Un examen de quelques facteurs sémantiques et textuels pertinents à sa détermination dans des énoncés authentiques*, Stockholm, thèse présentée à l'Institut d'Etudes Romanes, 187 p.
- JACKENDOFF, Ray S., 1969, « An interpretative theory of negation », in : *Foundations of language*, 5, 218-241.
- KLIMA, Edward S., 1964, « Negation in English », in : FODOR, Jerry A. & Jerrold J. KATZ, 1964, *The Structure of Language. Readings in the Philosophy of Language*, Prentice-Hall, 246-321.
- LARRIVÉE, Pierre, 2001, *L'interprétation des séquences négatives. Portée et foyer des négations en français*, Bruxelles, Duculot, 213p.
- LAVENCY, Marius, 1985, *VSVS. Description du latin classique en vue de la lecture des auteurs. Grammaire latine*, Paris-Gembloux, Duculot, 361p.

- LE GOFFIC, Pierre, 1993, *Grammaire de la phrase française*, Paris, Hachette, 591 p.
- LYONS, John, 1980, (original : 1978), *Sémantique linguistique*, trad. de J. DURAND & D. BOULONNAIS, Paris, Larousse, 494 p.
- Marouzeau, Jules, 1969³³, *Lexique de la terminologie linguistique*, Paris, Geuthner, 267 p.
- MULLER, Claude, 1991, *La négation en français*, Genève, Droz, 470p.
- NOËL & CHAPSAL, 1870, 54ème éd., *Grammaire française*, Paris, Maire-Nyon, Roret, Hachette, Delalain, 220 p.
- NØLKE, Henning, 1980, « Le *champ* comme notion linguistique et son utilisation illustrée par un examen de *ne...que* », in *Revue Romane* 15, 14-36.
- ORLANDINI, Anna, 2001, *Grammaire fondamentale du Latin*, tome VIII. *Négation et argumentation en Latin*, Peeters, 408.
- RIEGEL, Martin, & Jean-Christophe PELLAT, René, RIOUL, 1994, *Grammaire méthodique du français*, Paris, PUF, 646 p.
- SPIESS, Rachel, 2002, *La phrase clivée en it- en anglais contemporain*, thèse de l'Université de Provence, 526 p.
- TOURATIER, Christian, 1994, *Syntaxe latine*, Louvain-La-Neuve, Peeters, LXU + 754 p.
- , 2007a, « La négation : essai de définition et portée », in : *Travaux du Cercle linguistique d'Aix-en-Provence*, 20, 10-33.
- , 2007b, « Remarques sur la négation en allemand, en russe et en grec ancien, suscitées par les discussions de certaines des communications », in : *Travaux du Cercle linguistique d'Aix-en-Provence*, 20, 167-184.
- WAGNER, R. L., & Jacqueline PINCHON, 1962², *Grammaire du français classique et moderne*, Paris, Hachette, 648 p.
- WILMET, Marc, 1997, *Grammaire critique du Français*, Hachette, Duculot, 470 p.